



STAND DE SAINT-CYR SUR RHONE - 69560 : homologué F.F.T. : 25 m, 50 m, Tir Sportif de Vitesses
STAND DU GYMNAZIE DE SAINT-ROMAIN EN GAL - 69560 : homologué F.F.T. 10 m
F.F.T. n° 2038046 – LIGUE REGIONALE DAUPHINE-SAVOIE

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC - LIGUE DU LYONNAIS

AGREMENT MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS n° 38 S 206
ENREGISTRE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS n° 03896ET0170
SIRET : 411 007 156 00028 – APE : 926C

***PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29/11/2025***

Membres du bureau présents :

D. BARBET, M. COLLET, Y. COQUERELLE, G. CROZE, P. GIRAUDON, J-P. GONTHIER,
C. LACOUR, L. LANET, D. MAS, Y. LAGARDE, N. ROCHETTE

Membre du bureau excusé :

L. CLEMENT

Ordre du jour établi par le Comité Directeur :

- Accueil – Emargement
- Ouverture de la séance
- Désignation des scrutateurs
- Rapport d'activité du Président - vote
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport des contrôleurs aux comptes
- Quitus au trésorier
- Election des contrôleurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2025/2026 – vote
- Montant des cotisations des licences 2026/2027 – vote
- Modification du règlement intérieur
- Compte-rendu d'activités des différentes disciplines
- Questions diverses (merci d'adresser par écrit vos questions à D. MAS avant le 15 Novembre 2025)
- Clôture de l'Assemblée Générale

Avant de commencer l'assemblée générale, pensée et minute de silence pour un de nos licenciés décédé la saison dernière : M. Bernard VINSON ; ainsi que M. Gunter GEISTDORFER, notre ami allemand d'Esslingen Gunter à l'origine avec J-J. ALVAZIAN du jumelage.

Le quorum devant être de : **99**, il y a **101 signatures**.

Quorum donc atteint pour délibérer et voter.

Personnes invitées remerciées pour leur présence :

- Mme Annie Dutron, adjointe en charge des sports de la ville de Vienne.

Les excusés :

- M. Thierry Kovacs, maire de Vienne
- M. Jean-Louis Astic-Mazet, Président de la ligue de Tir Dauphiné Savoie

Désignation des scrutateurs :

Avant de déclarer ouverte l'**Assemblée Générale Ordinaire 2024/2025**, 4 scrutateurs se portent volontaires en cas de demande de vote à bulletins secrets, hors membres du comité directeur :

- Cyrille LAMOUROUX
- Victor MONTAGNON
- Vincent PASTOR
- Lionel RIVERA

La séance débute à 18 h 15

Sur la saison 2024/2025 le club comptait :

- Au plan des tireurs : 422 adhérents
- Au plan des archers : 31 adhérents

Soit un total de 453 licenciés.

A noter, comme à chaque saison, beaucoup de sollicitations d'adhésion.

Rapport d'activité du président :

Le trésorier, Georges Croze, présentera le détail des comptes pour la saison 2024/2025.

Au niveau associatif :

- Le TOV a participé à la fête du sport de Vienne dans le cadre de l'OMS ; remerciements à tous ceux qui ont passé cette journée à St Romain en Gal dans la convivialité, la bonne humeur et pour avoir préparé, comme chaque année, un stand accueillant. A cette occasion, 14 licenciés ont reçu, de la ville de Vienne, une médaille pour leur podium réalisé (aux championnats départementaux et régionaux) au cours de la saison.
- Organisation par les archers du TOV, d'une compétition de Tir à l'Arc, parcours Nature, à Septème ; rencontre qualificative pour le Championnat de France.
- Fête de l'été
- Cérémonie de l'excellence sportive
- Le Tir de la Dinde

Jumelage :

- Du 29 Mai au 1^{er} Juin 2025, une délégation du TOV de 20 personnes s'est rendue en Allemagne pour les 55 années de jumelage entre le TOV et le Club d'Esslingen. Le séjour s'est passé dans la convivialité ; nous avons visité le musée Mercedes Bentz, fait une balade sur le Neckar en canoé. L'année prochaine du 14 au 17 Mai 2026 (long week-end de l'Ascension) nous accueillerons nos amis Allemand.

Au niveau travaux :

- Un local a été construit afin de remplacer le conteneur qui a été revendu.
- Des terrasses, devant les pas de tir du stand n° 1 et 2, ont été posées afin de pouvoir ramasser facilement les douilles vides, et d'avoir des pas de tir plus propres.
- Le mur d'un pare-balles a été surélevé de 1m afin d'être sûr que des projectiles ne sortent pas de notre stand.
- Les protections en bois des pare-balles ont été changées, les vieux bois ont été démontés et évacués par nos soins - économie réalisée de 1 700 €. Malheureusement deux jours après la fin des travaux, constat est fait d'une dégradation. Bien sûr l'auteur s'est bien gardé de se manifester.

- Il va de soi que tout tireur surpris à tirer délibérément en-dehors des cibles sera exclu du TOV ; des tireurs qui ne respectent rien n'ont pas leur place au TOV.
- Des travaux ont été réalisés dans l'ancien bureau afin d'en faire une salle de réunions et de formations, ce qui manquait au TOV : peinture des murs, doublage du plafond avec pose d'isolant, remplacement du vieux balatum par du carrelage, montage d'une cloison afin de séparer la salle de réunions avec le nettoyage des armes, changement de la fenêtre avec pose de volets roulants, un vidéoprojecteur a été posé avec un écran de projection.
Voilà nous avons une salle de réunion toute neuve.
Tous les travaux de la nouvelle salle ont été réalisés par les quelques bénévoles du club, sauf le carrelage.
- Les marquages au sol des emplacements de stationnements vont être repeints, un nouveau licencié s'est engagé à le faire gratuitement

Stand 10 m Gymnase St Romain en Gal :

- La numérotation des postes et le marquage au sol des pas de tirs a été refaite.
- Nous étudions l'achat de cibles électroniques afin de compléter l'équipement.
- Nous avons réadhéré à l'UFOLEP et accueilli la coupe d'hiver.
- Au 10 m, de gros problèmes avec les armes prêtées qui sont continuellement déréglées par les tireurs ; un avertissement a été affiché au stand 10 m, à savoir :
 - Il est formellement interdit de toucher au réglage des armes ; si besoin s'adresser au responsable d'ouverture présent.
 - Pour des raisons de sécurité, interdiction de recharger soit même les cartouches des armes.
 - Concernant la vente de munitions, cibles : s'adresser au responsable d'ouverture.
 - Tout tireur qui ne respectera pas ces consignes se verra exclu du TOV.

Stand 200 m :

- Des devis ont été demandés afin de continuer l'économie de la note d'électricité par la pose de projecteurs led. Le TOV avait demandé à Vienne-Condrieu-Agglomération la prise en charge des travaux ou une participation : à ce jour nous n'avons pas eu de réponse.
- Concernant les travaux pour éviter le problème d'inondation, une réunion est prévue le 14 Décembre.
- Nous avons toujours besoin de bénévoles pour l'ouverture du stand, ne serait-ce que pour quelques remplacements de temps en temps, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Au niveau du fonctionnement du club :

Malgré les multiples mises en garde à chaque renouvellement de licences, trop de tireurs ne respectent toujours pas les conditions des trois tirs obligatoires dans la saison, comme le prévoit le règlement intérieur.

Un système de badgeage est prévu afin de contrôler et valider l'assiduité de chaque licencié ; il est donc indispensable de badger individuellement à chaque accès aux pas de tir (ne pas rentrer sur le pas de tir en suivant un tireur).

Pour la saison prochaine (2026-2027) et dorénavant, lors du renouvellement des licences en début de saison, tout licencié qui n'aura pas respecté les trois tirs dans la saison précédente se verra systématiquement refuser le renouvellement de sa licence ; idem pour la demande de feuille verte armes de poing Cat. B.

Pour les armes longues de catégorie B, le tableau des réservations du stand 200 m (St-Christ) sera pris en compte.

Tout renouvellement de licence devra se faire avant le 1er Octobre et se fera exclusivement sur place au stand de St Cyr ; aucun envoi postal de chèque, ni virement.

Tout tireur qui ne respectera pas les 3 tirs par saison, confirmés par le badge, se verra refuser licence et renouvellement, plus aucune excuse ne sera prise en compte.

La réalisation des badges d'identification a été reconduite ; badge que l'on vous demande de porter de façon à ce qu'il soit visible, surtout sur les pas de tirs.

Tous les membres du bureau sont habilités à faire des contrôles au sein du club.

Lorsqu'un mail vous est adressé, bien le lire tant son intégralité.

Sujets divers :

- Laisser un stand propre : à la fin de votre séance de tir, bien nettoyer votre tablette de tir, avec le produit mis à disposition ; ne pas hésiter à en demander si les pulvérisateurs sont vides.
- Bien balayer son poste de tir afin de ramasser vos douilles, ne pas oublier les nouvelles terrasses.
- Petit rappel : la vitesse est toujours limitée à 30 km/h sur le chemin d'accès ; respectez bien cette vitesse.
- Un accompagnement aux armes à feu a été mis en place pour tout nouveau licencié ayant terminé ses séances à l'air comprimé. En effet, au niveau de la formation, il manquait cette prise en main afin que les nouveaux tireurs soient à l'aise.
- Nous allons mettre en place une initiation sur le rechargement, des dates vous seront communiquées.
- Cette saison, un licencié a bénéficié de la formation CAC (Certificat de Capacité à Accueillir et à Conseiller).

Une formation CAC est prévue le Dimanche 25 Janvier 2026 au TOV : pour ceux qui veulent progresser dans la formation, la prochaine étape est le BFA (Brevet Fédéral Animateur) qui ouvre la porte à la **formation d'initiateur**.

Sécurité :

- Ne pas être seul pour tirer ; cela est aussi valable pour les archers.
Nous allons renforcer la sécurité ; aucun tir s'il n'y a pas la présence de deux personnes par stand : deux personnes stand n°2, deux personnes stand n° 1 et 50m
Merci aux responsables d'ouverture des pas de tir à veiller et faire respecter cette consigne.
- Pensez bien à vous laver les mains après chaque séance de tir.
- Un contrôle de plombémie a été effectué début Novembre ; nous n'avons pas encore le résultat.
- Vienne Condrieu Agglomération nous a communiqué le nouveau règlement intérieur des équipements sportifs ; pour ce qui nous concerne :
 - Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs des équipements sportifs pendant les heures d'ouverture au public, y compris aux abords immédiats de ces espaces (10 mètres à partir des accès publics des lieux concernés).
Merci de faire respecter ce règlement aux stands de St Christ et St Romain en Gal.
Bien sûr il en est de même pour St Cyr
Je vous remettrai des affiches à apposer dans ces lieux.

Programme passé ou à venir :

- Début Novembre, une gerbe a été déposée sur la tombe de Jean-Jacques Aivazian.
- La soirée des Bénévoles.
- La soirée excellence sportive pour les médaillés aux championnats de France : Sylvie Sayve (section archerie) a été honorée à cette occasion par la municipalité de Vienne : médaille de bronze section archers
- Le Tir à la dinde aura lieu le dimanche 14 Décembre avec vente d'andouillettes et dégustation d'huitres.
- Vœux du Président le 10 Janvier 2026 avec remise de médaille d'ancienneté (20, 30, 40 et 50 ans) il faut que le licencié concerné en fasse la demande
- Crêpes : le 21 Février 2026 sous réserve (besoin de bénévoles).

- Choucroute : le 22 Mars 2026
- Jumelage : réception de nos amis allemands (du 14 au 17 Mai 2026).
- Fête de l'été : le 4 juillet 2026, sous réserve (changement de date)

Remerciements et félicitations aux bénévoles :

Plusieurs membres du club font un travail remarquable de bénévolat afin que le club puisse se moderniser, et être entretenu.

Toutes les améliorations que vous constatez sont faites grâce au bénévolat de quelques licenciés qui répondent présents quand nous avons besoin d'eux.

Il est vrai que depuis que j'ai repris la présidence, vous êtes souvent sollicités, mais on est bientôt à la fin, encore quelques idées en réserve et vous aurez fini (peut-être).

- Les gros travaux sont réalisés par des entreprises.
 - Remerciement à tous les responsables d'ouvertures qui se rendent disponibles pour St Christ, St-Cyr, le Gymnase de St Romain en Gal et la section archerie.
 - Yves Coquerelle pour son travail sur les stands, alarme, caméras, Badges entretien des armes.
 - Gabriel Renard qui se charge des travaux d'électricité, rénovation des installations, modification rajout.
 - Vincent Pastor pour son implication au 10 m école de tir et formation nouveaux adhérents.
 - Jean-Paul Gonthier pour l'ouverture du 10 m et formation des nouveaux archers.
 - Christian colin pour son aide au 10 m
 - Christophe Maffini pour les agencements intérieurs.
 - Pascal Giraudon secrétariat Section archer toujours volontaire pour aller vider la remorque.
 - Michel Collet pour la gestion du 200 m
 - Marc Villechaise toujours disponible pour ouvrir le club et encadrer les tireurs.
 - Luc Lanet pour l'entretien divers.
 - Bernard Villecroze, Anthony Duterne : pour la formation théorique aux nouveaux licenciés et pour le remplacement d'ouvreurs en cas de besoin
 - Lucien Penalver pour la réalisation de structure métallique
 - Aurélien Willem pour la tenue et la mise à jour du site internet.
 - Nathalie Rochette, notre secrétaire, toujours à notre écoute merci pour sa disponibilité, et sa patience.
 - Georges Croze, merci pour son travail de trésorier et la parfaite gestion des finances.
 - Claude Lacour, pour la gestion des administrations : Polices, Douanes et Gendarmerie et centre pénitencier

Bien sûr les oubliés sont remerciés aussi.

C'est grâce au bénévolat que nous pouvons éviter le plus possible l'intervention d'entreprises, et limiter l'augmentation du prix de la licence.

Merci à Tous.

Vote du rapport d'activité : approuvé à l'unanimité.

Rapport financier du Trésorier :

(comptes de résultats – cf. tableau en annexe)

Rapport des contrôleurs aux comptes :

M. Jacques Tapié de Ceyleran et M. Lucien Penalver

Quitus au Trésorier

Election des contrôleurs aux comptes :

M. Jacques Tapié de Ceyleran et M. Lucien Penalver ne souhaitant pas reconduire leur fonction de contrôleurs aux comptes ; M. Christian Colin et M. Bernard Villecroze souhaitent pouvoir assurer cette fonction pour la prochaine Assemblée Générale 2025/2026.

Budget prévisionnel :

Présentation du budget prévisionnel 2025/2026 (cf. tableau en annexe)

Vote du rapport financier et du budget prévisionnel : approuvé à l'unanimité

Montant des cotisations FFTir 2025/2026 :

- Licence adultes 205.00 €
- Licence – de 20 ans 105.00 €
- Deuxième club 150.00 €

200 m St Christ :

- CTV (villette de vienne) 90.00 €
- Cotisation à l'année 165.00 €
- Séance de 2h 27.00 €
- Adhérents TOV 30.00 €

FFTA :

- Licence découverte 50.00 €
- FFTA adultes 115.00 €
- FFTA Juniors 70.00 €
- Licence sociétaire adultes 65.00 €
- Licence sociétaire jeunes 45.00 €

Double licence FFT/FFTA : 280.00 € (adultes)
150.00 € (jeunes)

Droits d'entrée :

- FFT 150.00 €
- FFTA 70.00 €

PM : 94.00 €

Vote tarifs licences 2025/2026 : approuvés à l'unanimité

Modification du règlement intérieur (cf. en annexe) :

Quelques modifications vont être apportées au règlement intérieur :

- La période probatoire 10 m
- Les renouvellements des licences et feuilles vertes
- La sécurité sur les pas de tir

Vote de la modification du règlement intérieur : approuvée à l'unanimité

Résultats des compétitions auxquelles le TOV a participé :

- 10 m
- 25/50 m
- TAR
- Armes Anciennes

- Arc

Compte-rendu des différentes sections du TOV :

- Tir à l'Arc : Pascal Giraudon
- Ecole de Tir : Vincent Pastor
- Section TSV : Luc Lanet
- Poudre Noire : Pascal Rochette
- St Christ 200 m : Michel Collet

Remerciements aux responsables de sections.

Remise de présent du président à :

- Nathalie Rochette
- Claude Lacour
- Georges Croze
- Michel Collet

Information aux licenciés :

Il y a une grande pénurie d'arbitre, si un licencié est intéressé, les coordonnées d'Olivier Verdier, Président du comité départemental, seront transmises.

Questions diverses :

Aucune question écrite n'a été adressée en amont de l'Assemblée Générale, ni même aucune question n'a été émise lors de l'Assemblée Générale.

Fin de l'Assemblée Générale à 19 h 30

**Fait à Vienne,
le 8 Décembre 2025**

**Président
MAS Denys**

**Secrétaire
ROCHETTE Nathalie**

